Image not found or type unknown

Cession d'un fonds de commerce : comment procéder ?

Fiche pratique publié le **13/09/2013**, vu **598 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

La vente d'un fonds de commerce est régie par de nombreuses règles.

La première chose à faire est d'évaluer la valeur de votre fonds de commerce. Afin d'éviter les foudres de l'administration fiscale, l'évaluation doit être rigoureuse.

L'acte de cession d'un fonds de commerce est une acte réglementé qui doit contenir certaines mentions obligatoires relatives à l'origine de la propriété, au bail, au chiffre d'affaires et au bénéfice commercial réalisé au cours des 3 dernières années, à l'état des inscriptions pouvant grever le fonds...

Pour en savoir plus **http://www.assistant-juridique.fr/ceder_fonds_commerce.jsp**

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés